

Savoir lire... pour réussir!



Test de lecture
pour les élèves en
fin de deuxième
année

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
Direction de la mesure et de l'évaluation

Savoir lire... pour réussir !

Test de lecture pour les élèves en fin de deuxième année

De quoi s'agit-il ?

Savoir lire est la clef pour apprendre. Voilà pourquoi la lecture est la première habileté que l'élève doit maîtriser.

Pour progresser normalement à l'école, votre enfant doit atteindre un certain niveau de compétence en lecture à la fin de la deuxième année. Ce test permettra de déterminer s'il a atteint ce niveau.

Dois-je préparer mon enfant à ce test ?

Vous n'avez pas à préparer votre enfant pour ce test. Cependant, vous pouvez l'aider à réussir à l'école. Voici quelques suggestions :

- encouragez votre enfant à lire et à écrire;
- lisez-lui des livres ou écrivez-lui de petits messages;
- donnez l'exemple en lisant et en écrivant devant lui;
- visitez régulièrement la bibliothèque publique;
- demandez à votre enfant ce qu'il a appris à l'école;
- consultez le document *Participez à la réussite scolaire de votre enfant – Littératie* (disponible auprès de votre école et accessible sur le Web à www.gnb.ca/0000/pub_parents-f.asp).

Quand aura lieu ce test ?

Le test aura lieu en fin d'année scolaire. Il comprendra deux parties : une pour la lecture silencieuse et l'autre pour la lecture à haute voix. Durant la première partie, votre enfant lira un court texte en silence et répondra à quelques questions par écrit. Durant la deuxième partie, votre enfant aura à lire un court texte à haute voix et à répondre à quelques questions posées oralement. La durée totale du test varie entre 60 et 75 minutes.

Est-ce que les résultats de ce test apparaîtront au bulletin scolaire de mon enfant ?

Non.

Est-ce que je vais connaître les résultats de mon enfant ?

Oui. Les résultats de votre enfant seront remis à l'école. Votre enfant recevra ses résultats et vous les apportera. Les résultats vous permettront de connaître et de comprendre le niveau en lecture de votre enfant.

Que se passera-t-il si mon enfant n'atteint pas le niveau minimal de compétence en lecture ?

Les élèves qui n'ont pas atteint le niveau 3 recevront une aide particulière dès le début de la 3^e année.

Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'évaluation des apprentissages ?

Communiquez avec la Direction de la mesure et de l'évaluation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (506) 453-2157

ou visitez le www.gnb.ca/0000/francophone-f.asp#1.